COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2017

COMPTE RENDU

Répondant à l'invitation qui a été adressée en leur domicile le 20 Juin 2017, les délégués du Syndicat Mixte Lys Audomarois se sont réunis en Comité Syndical le Mercredi 28 Juin 2017 à 18h30.

Les questions suivantes ont été abordées :

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont désigné **Monsieur Jean-Michel MARCOTTE** comme secrétaire de séance pour assister les services administratifs, rédiger le procès-verbal de séance et assister le Président dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

SCOT

SCOT - DEBAT - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT du Pays de Saint-Omer présente les grandes orientations du projet de territoire issues des ateliers de concertations menées avec les communes en 2016. Il s'agit d'une version non finalisée qui sera complétée et modifiée suite aux remarques émises lors du Comité Syndical du 28 Juin par les élus.

Les membres du Comité Syndical ont donné leur avis et leurs remarques sur ce document.

PAYS - COT

ETUDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'EXPERIMENTATION FAVORISANT UN USAGE PARTAGE DE LA VOITURE

Depuis l'approbation du SCOT, les collectivités du Pays de Saint-Omer se sont engagées dans le développement des alternatives au « tout automobile ». Ainsi, depuis 2012, l'Agglomération de Saint-Omer

a étoffé son système de transports urbains avec aujourd'hui 9 communes desservies et des fréquences plus importantes se traduisant par une augmentation considérable de la fréquentation du réseau. Les améliorations en matière de transports en commun se sont aussi accompagnées de nouveaux aménagements visant à encourager une utilisation plus raisonnée de la voiture individuelle sur le Pays de Saint-Omer. Six aires de covoiturage ont alors été réalisées ces dernières années par les intercommunalités et le Département. Les collectivités du Pays de Saint-Omer soutiennent également dans cet objectif le développement du véhicule électrique et, à ce titre, l'année 2016 fût marquée par le fleurissement d'une vingtaine de bornes de recharge dont le nombre devrait encore doubler d'ici la fin du premier semestre 2017.

Face à ces améliorations mises en avant au moment de l'évaluation du SCOT en 2014, les élus ont décidé en 2015 de lancer une concertation avec les habitants visant à contribuer au renouvellement de la stratégie de mobilité par le biais de l'Instance Régionale du Débat Public promue par le Conseil Régional. Par ailleurs, l'année 2016 fût l'occasion pour les collectivités de réinterroger les différentes stratégies de mobilité à travers l'élaboration des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, Schéma de Cohérence Territoriale) et les réformes territoriales, auxquels le Débat Public a pu apporter un éclairage.

Au cours de ces différentes démarches, les élus et les habitants ont manifesté leur souhait de poursuivre les innovations en faveur d'une voiture plus propre et partagée. De ce fait, dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV), deux territoires ont inscrit l'achat de véhicules électriques dans le but de les mettre à disposition du grand public. Le Canton de Fauquembergues a ainsi prévu l'acquisition d'un véhicule 9 places à partager entre plusieurs structures et une citadine à disposer auprès des habitants. Le Pays de Lumbres a quant à lui articuler cette démarche avec le PLUI, en cours d'élaboration, en prévoyant la mise à disposition d'un véhicule au sein de trois bassins de développement. De plus, des réflexions pour un auto-partage à l'échelle régionale mis en place sur le pôle urbain avait également été menée par la Communauté d'Agglomération avec le Conseil Régional. Finalement, à la suite du Débat Public, une start-up désirant développer du covoiturage dynamique en milieu périurbain, également appelé auto-stop organisé, s'est rapprochée du territoire.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces différentes expérimentations, il est proposé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial Climat du Pays de Saint-Omer de lancer une étude visant à éclaircir les conditions de réussite et d'évaluation de ces démarches afin de définir une stratégie à plus long terme. Il s'agira tout d'abord de définir les freins et les leviers juridiques de ces mises à disposition, en termes de responsabilité et d'assurance, et les moyens de mise en œuvre en termes de conditions d'accès au service. Ainsi, les différents services devront être calibrés et les outils nécessaires produits afin de lancer ces expérimentations au cours du deuxième semestre 2017. Cette étape pourra être associée à une démarche de benchmark visant à dresser un éventail des expérimentations similaires en milieu rural et sur des pôles urbains de taille moyenne. Une autre phase consistera à proposer des outils de suivi et d'évaluation des différents dispositifs afin de pouvoir dresser un bilan qui permettra ensuite de construire une stratégie pérenne à échelle du Pays de Saint-Omer.

Cette étude entre dans le cadre du contrat d'objectif territorial signé avec l'ADEME et fera l'objet d'un financement à hauteur de 70% si les objectifs inscrits au Contrat d'objectif territorial sont atteints en 2018. Le coût de l'étude est estimé à 50 000 euros TTC.

Aussi compte tenu de ce qui précède et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité des voix :

- D'autoriser le Président à lancer un marché d'étude
- D'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions

ETUDE CLIM AGRI – CONVENTIONNEMENT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

En 2013, le bilan carbone a permis d'estimer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et leur répartition par secteurs d'activité. Avec 9% des émissions, l'agriculture représente le 3ème secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le Pays de Saint-Omer derrière l'industrie et le résidentiel. En 2016, le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture pour la révision du SCOT a permis d'identifier les différentes typologies d'exploitation présentes sur le territoire et mettre en évidence les spécificités de chacune de ces activités ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent.

D'ici à fin 2018, la CAPSO et la CCPL ont l'obligation d'avoir adopté un Plan Climat Air Energie Territorial, précisant les moyens à mettre en œuvre pour notamment réduire les émissions de GES du territoire. Afin de construire le plan d'actions opérationnel pour la réduction des émissions de GES du secteur agricole, il est nécessaire d'aller plus loin dans le diagnostic.

L'outil Clim'agri développé par l'ADEME permet :

- Estimer des émissions de GES pour les différentes activités de l'agriculture et manière à traiter spécifiquement chaque typologie d'exploitation présente sur le territoire
- Cibler des actions précises de réduction des émissions de GES et les prioriser selon les gains potentiels
- Produire des données objectives sur lesquelles asseoir la construction collective du plan d'actions PCAET

La démarche Clim'agri comprend deux grandes phases : le diagnostic par systèmes d'exploitation et la co-construction d'un plan d'actions. Le diagnostic consiste en un bilan chiffré des émissions de l'activité agricole selon une approche cycle de vie, intégrant notamment la phase amont avec l'impact des intrants (engrais, alimentation animale). Le diagnostic est ensuite partagé avec les acteurs du monde agricole et les élus de manière à mieux comprendre les enjeux de chaque type d'exploitation et d'identifier les priorités d'actions. Le diagnostic partagé permet ainsi d'engager les acteurs concernés dans une dynamique commune de réflexion et d'évolution des pratiques en vue de réduire l'impact sur le climat de leurs activités et se préparer aux effets du changement climatique.

Des scénarios de transition climatique sont ensuite co-construits et testé de manière à estimer leur contribution à la réduction des émissions de GES du territoire. La comparaison et la sélection du scénario se fait au cours d'ateliers en concertation avec les acteurs concernés.

Un plan d'actions consensuel devrait ressortir de cette démarche de co-construction, comprenant notamment les mesures d'accompagnement nécessaire à l'atteinte des objectifs.

La chambre d'agriculture est homologuée pour mettre en œuvre la démarche Clim'agri de l'ADEME. Cette étude d'une durée d'un an s'inscrit dans le cadre de la convention cadre de partenariat signée entre le SMLA et la Chambre d'Agriculture, et fera l'objet d'une convention opérationnelle spécifique. Le montant de l'étude est de 14 400 euros T.T.C. et pourrait être financée dans le cadre du COT. Cette dépense a été inscrite au budget 2017.

Aussi compte tenu de ce qui précède, et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix pour :

- Autoriser le président à faire une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial
- Autoriser le Président à signer une convention opérationnelle avec la chambre d'agriculture

DEFINITION DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE DU PAYS – RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC NEGAWATT

Les enjeux de la transition énergétique sont multiples, tant sociaux qu'environnementaux ou encore économiques : réduire la vulnérabilité de la population face à la précarité énergétique qui risque de s'accentuer du fait de l'augmentation du prix de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et dynamiser ou développer des filières économiques génératrices d'emplois locaux (énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments). Les objectifs de la loi de transition énergétique sont ambitieux :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).

- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;

- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;

- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;

- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;

- Lutter contre la précarité énergétique ;

- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;

Par ailleurs la région Hauts de France s'est engagée dans le cadre de sa politique Rêv3 à parvenir à une économie « décarbonée » en 2050, c'est-à-dire 100% de la consommation énergétique couverte par les énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les territoires s'engagent à la hauteur de leurs ressources et de leurs capacités d'action sur la voie de la transition énergétique.

L'étude d'approvisionnement énergétique et d'identification du potentiel en ENR&R a permis d'identifier les gisements d'énergies renouvelables du territoire et les principales filières à développer localement. Ce diagnostic montre que le territoire dispose des ressources suffisantes pour tendre à 2050 vers l'autonomie énergétique. Rechercher l'autonomie énergétique consiste à développer sur le territoire des énergies renouvelables en quantité suffisantes pour compenser les consommations énergétiques de celui-ci. Autonomie énergétique ne signifie pas indépendance énergétique. Il n'est pas question de se couper des grands réseaux de transport et de distribution nationaux mais de contribuer localement à l'effort de réduction des consommations énergétiques et de développer sur le territoire les énergies renouvelables afin de rapprocher les unités de production d'énergie des lieux de consommation. La diversification du mix énergétique recherchée prendra des formes différentes entre la CCPL et la CAPSO. En effet, la proportion de chacune des énergies renouvelables pourra varier entre les deux EPCI de manière à correspondre aux volontés de ces deux territoires. La CAPSO ayant affirmé ne pas souhaiter poursuivre le développement du grand éolien au-delà des permis accordés au 31 décembre 2016.

Pour construire une véritable stratégie énergétique sur le Pays de Saint-Omer, il est maintenant nécessaire de traduire l'ambition du territoire en une série d'objectifs et de définir le plan d'actions et ses échéances pour atteindre ses objectifs. Une batterie d'indicateurs devra également être définie afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie à intervalle régulier. Un premier observatoire de l'énergie sera réalisé par l'AUD

au second semestre 2017 décrivant l'état de référence du territoire pour mieux évaluer ensuite les effets du plan d'actions.
Pour l'accompagner à construire la stratégie énergétique du Pays de Saint-Omer à partir de l'estimation des potentiels d'énergies renouvelables, il est proposé de s'appuyer sur l'expertise de l'Institut négaWatt, qui a développé la démarche « destination TEPOS ». Cette démarche, dont la marque est en cours de dépôt par l'Institut négaWatt, est la seule à proposer une méthode d'animation permettant aux élus d'un territoire et ses acteurs socio-économiques de s'approprier avec aisance les ordres de grandeur énergétique de leur territoire et ainsi définir collectivement des objectifs de transition énergétique à atteindre à l'horizon 2030 dans le but de tendre vers un mix énergétique 100% énergies renouvelables en 2050.

I) La méthodologie originale développée par l'Institut négaWatt et Solagro vise à rendre opérationnelle la stratégie énergétique du territoire en concentrant les efforts sur la mise en mouvement des acteurs, leur appropriation des enjeux, la construction d'une vision concrète et adaptée au contexte.

Cette approche s'inscrit dans une logique de concertation qui est un aspect clé de la réussite de la démarche : les ateliers ont pour objectifs de réussir à consolider une vision commune des élus de l'ensemble du territoire, mais également de désamorcer des éventuelles oppositions aux évolutions du territoire en associant les acteurs au processus de réflexion et en prenant en compte les craintes exprimées.

« Destination TEPos » rend les objectifs énergétiques tangibles et concrets, et amène les acteurs à s'interroger sur les grands principes – leurs orientations stratégiques - ainsi que sur leurs propres critères de priorisation des actions, et cela sur des bases solides, objectivées. Cette approche permettra de mettre en évidence les actions déjà engagées sur le territoire et celles qui pourraient l'être dans les années qui suivent.

Par ailleurs, sera mis en évidence au cours du processus, l'indispensable recherche d'une cohérence entre les ressources renouvelables « réelles » d'un territoire donné, avec ses dynamiques de développement, et une ambition énergétique et climatique et permet de dégager :

- les consensus, qui formeront l'axe principal et prioritaire du plan d'actions,
- les majorités relatives, qui sont des questions à approfondir,
- les choix minoritaires, qui ne sont pas à exclure pour autant et qui seront approfondis ultérieurement.

L'identification des porteurs de projets potentiels est rendue possible par les ateliers thématiques, et favorise l'émergence des dynamiques à accompagner en priorité. En complément aux actions qui émergeraient de la dynamique des acteurs locaux, l'Institut négaWatt pourra apporter des retours d'expérience et des propositions d'actions à fort impact, car sélectionnées pour leur effet levier, structurant, reproductibles.

II) La méthode se déroule en quatre temps :

I. **Consolidation de l'état des lieux et analyse des potentiels en s'appuyant sur les études déjà réalisées ;**

II. **Appropriation et la prospective au cours d'un atelier « experts » et d'un atelier « décideurs » animés avec la méthode « Destination TEPos » permettant de définir les cibles à atteindre ;**

III. **Programmation et la préparation à travers l'organisation d'ateliers thématiques ;**

IV. **Formalisation des fiches actions et accompagnement à la mise en œuvre.**

La démarche permettra d'aboutir à la formalisation d'une trajectoire de transition énergétique et un ensemble de fiches actions permettant de mettre en œuvre des solutions opérationnelles à court et moyen terme. Les objectifs ainsi définis à l'échelle du Pays de Saint-Omer seront ensuite inscrits dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux en cours d'élaboration de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre le SMLA et l'Institut négaWatt et Solagro permettant au Pays de Saint-Omer de profiter d'une méthode innovante ayant pour finalité de rendre opérationnel les résultats des études menées jusqu'à présent sur le territoire dans le champ de l'énergie. Contrairement aux méthodes classiques de construction de scénarios prospectifs souvent longues et fastidieuses proposées par les bureaux d'études, la méthode de négaWatt étonne par la facilité d'appropriation des enjeux et des leviers d'action par les décideurs et par conséquent par la rapidité de construction d'une trajectoire de transition consensuelle.

Le coût de l'accompagnement par l'Institut négaWatt et Solagro s'élève à **49 560 euros TTC**. Le partenariat d'une durée de 7 mois pourrait débuter en juillet 2017. L'ADEME pourrait financer à hauteur de 70% cet accompagnement dans la suite de l'étude d'approvisionnement énergétique et d'identification du potentiel en ENR&R. Cette dépense a été inscrite au budget 2017.

Aussi compte tenu de ce qui précède et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix pour :

- Autoriser le président à signer une convention financière et technique avec l'institut NEGAWATT
- Autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME sur les Fonds FRATRI

La séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JEAN-MICHEL MARCOTTE

LE PRESIDENT

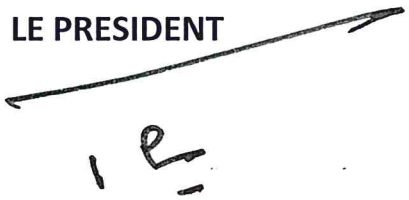

BERTRAND PETIT